

Chers collègues,

Le groupe de travail de vérification des barèmes pour le mouvement intra-académique de l'académie d'Amiens s'est tenu le vendredi 18 mai 2018.

Nous vous communiquons les barèmes que vous obtenez sur chacun de vos vœux pour ce mouvement. Si vous souhaitez des renseignements précis, vous pouvez prendre contact avec :

**Florence DANQUIGNY** au **06.76.99.24.63** ou sur [corpo-amiens@snefsu.net](mailto:corpo-amiens@snefsu.net)

Coté chiffres : Nous notons 195 demandes de mutations : 46 demandeurs de la Somme, 32 de l'Aisne, 73 de l'Oise et 44 d'une autre académie. De plus, 62 T.Z.R. demandent à être stabilisés sur des postes fixes (tous départements confondus). Enfin, Nous observons également 2 mesures de carte scolaire ( Une dans la Somme et une dans l'Aisne).

**Les résultats des mutations ne seront entérinés que lors de la tenue de la FPMA, le mercredi 13 juin 2018.**

La revendication pour la création de postes à partir des HSA et BMP disponibles dans les établissements défendue par le SNEP est toujours d'actualité.

Nous avons également insisté auprès de l'administration pour que le nombre de postes stagiaires corresponde au calibrage. Nous souhaitons que des BMP (environ 7-10h) soient réservés pour les autres stagiaires. Nous continuons à revendiquer que les futurs TZR ne soient plus affectés sur plus de deux établissements.

Forts de l'expérience des années précédentes, où certains collègues avaient saisi des vœux de mutations erronés, nous avons cette année encore été vigilants sur les codes saisis des candidats au mouvement. Nous avons ainsi pu contacter et modifier le cas de 3 collègues.

Avec l'étude des fiches reçues pour la préparation au groupe de travail (seulement 25 fiches reçues pour 195 demandeurs de mutation !), nous avons pu solliciter des collègues pour ajuster leurs vœux afin que le barème leur soit plus favorable au vu de leur situation familiale. Nous rappelons néanmoins que certaines dates et décisions de la circulaire de mutation sont souveraines et que l'administration s'y fie pour trancher (date de reconnaissance anticipée d'un enfant à naître par exemple).

Les commissaires paritaires qui siègeront à cette FPMA vous communiqueront le résultat par mail et/ou par téléphone dès la fin de la FPMA le mardi 12 juin 2018 en fin d'après-midi.

Nous avons insisté auprès de l'administration pour que les nouvelles affectations des T.Z.R. soient effectuées sur les zones déficitaires de cette année.

Le SNEP continue son activité de revendication pour une campagne de mutations juste et invite les collègues à continuer d'apporter leur confiance en se syndiquant, en participant aux luttes pour l'emploi, le service public et la revalorisation de nos métiers.

Nous souhaitons la bienvenue aux 44 arrivants (39 néo-titulaires et 5 titulaires) des autres académies et espérons un mouvement intra-académique au plus proche de leurs vœux.

L'ensemble de ces informations est bien sûr disponible sur le site internet [www.snefsu-amiens.net](http://www.snefsu-amiens.net)

Les Commissaires Paritaires du SNEP